

CHARTRE D'ENGAGEMENT

CPTS SYNAPSE - COMTAT VENAISSIN



En lisant et en acceptant la présente charte, chaque membre de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Synapse - Comtat Venaissin, s'engage à adhérer à la CPTS et à participer à ses actions.

1 / Concernant le Projet de Santé :

- ✓ Adhérer et participer à hauteur de ses capacités et disponibilités individuelles, dans le respect mutuel, à la mise en œuvre du projet de santé, avec l'objectif d'assurer une prise en soins optimale des patients sur le territoire ;
- ✓ Participer dans la mesure de ses capacités, à la vie de la CPTS (réunions, groupes de travail, commissions) pour la réalisation de son projet de santé avec un engagement minimum de participation à 2 réunions (ou formation) par an ;

2/ Concernant la Formation :

- ✓ Participer, selon ses besoins, aux réunions et/ou formations professionnelles interdisciplinaires proposées par la CPTS Synapse - Comtat Venaissin ;
- ✓ Respecter la propriété intellectuelle des informations ou supports remis lors des formations ;

3/ Concernant la Prévention et la Promotion de la Santé :

- ✓ Participer, selon ses disponibilités aux campagnes de prévention et actions soutenues par la CPTS Synapse – Comtat Venaissin ;

4 / Concernant les systèmes d'information :

- ✓ Promouvoir et utiliser autant que de besoin, le système sécurisé d'informations partagées et/ou les outils numériques de coordination mis à disposition des membres de la CPTS par la CPTS Synapse - Comtat Venaissin. L'objectif est d'assurer la coordination des relations interprofessionnelles de santé afin d'améliorer les parcours de soins des patients ;

5/ Concernant les règles professionnelles :

- ✓ Respecter le secret professionnel lors du partage d'informations dans un exercice coordonné ;
- ✓ Agir dans le respect des règles de déontologie et de bonnes pratiques de chaque profession ;
- ✓ Placer le patient au centre de la prise en charge, en agissant avec humanité dans le respect de ses droits fondamentaux, de ses besoins, de son libre choix, et en respectant son intimité, sa pudeur et sa personnalité ;
- ✓ Proscrire l'utilisation de l'appartenance directe ou indirecte à la CPTS à des fins de promotion ou de publicité ;

6/ Concernant le cadre réglementaire :

- ✓ Respecter les statuts de la CPTS ;
- ✓ Adhérer au règlement intérieur ainsi qu'à la charte éthique de la CPTS et agir dans leur respect;